

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DAC 439** Subvention à l'association La Reine Blanche (18e).

**M. François DAGNAUD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Reine Blanche ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M.; François DAGNAUD, au nom de la 9e commission et Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association La Reine Blanche, 2 bis, passage Ruelle (18e), au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville pour le développement du projet une salle pour le quartier en 2012 (D09608 ; 2012-02496 ; 8146).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture".